

Interpellation présentée par le député :
M. Roger Deneys

Date de dépôt : 18 novembre 2010

Interpellation urgente écrite

Ecoles primaires genevoises : quelles mesures pour garantir des conditions d'enseignement appropriées ? – BIS (question 2)

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat ayant pris la liberté de ne pas répondre à la question posée dans mon interpellation urgente écrite IUE 1054 sur le même sujet, en expliquant notamment – de façon assez particulière, car les députés ne demandent pas au Conseil d'Etat de juger la qualité, certes parfois relative, des interpellations urgentes des députés - que « *Plutôt que de retenir comme critère de qualité principal le nombre d'élèves par classe, le Conseil d'Etat estime préférable de se référer aux postes d'enseignement dont dispose chaque établissement et à la façon dont est organisée la prise en charge des élèves : groupes-classes, dispositifs de soutien, mesures d'accompagnement, démarche d'intégration* », je demande instamment au Conseil d'Etat de bien vouloir répondre à la question que je réitère ici, en précisant d'ailleurs que j'aimerais connaître le nombre d'enseignants qu'il aurait fallu engager pour n'avoir toujours qu'un maximum de 20 élèves par classe, en conservant intégralement l'ensemble des mesures d'encadrement et d'accompagnement actuellement existantes.

Compte tenu de la diversité d'origines, de conditions sociales, d'aptitudes, de comportements des enfants qui fréquentent l'école primaire publique genevoise, il apparaît opportun de garantir des conditions d'enseignement optimales, qui ne laissent pas certains élèves sur le bas-côté de la réussite scolaire pour des questions d'économies à court terme.

Le constat que, lors de cette rentrée scolaire 2010, les classes de plus de 20 élèves ne sont pas rares est donc de nature à nous inquiéter particulièrement.

Dans cette optique, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer combien d'enseignants supplémentaires auraient dû être engagés à l'école primaire lors de cette rentrée 2010 pour garantir des effectifs maxima de 20 élèves par classe ? Je remercie également par avance le Conseil d'Etat de bien vouloir nous indiquer quel serait l'impact financier d'un tel engagement d'enseignants ?